

Voir les versets relatifs

(du latin pro consule =en lieu et place du consul). Les proconsuls romains gouvernaient les provinces de l'empire et exerçaient une autorité à la fois militaire, civile et judiciaire. Leurs pouvoirs étaient pour ainsi dire absolus. Ils étaient choisis parmi les anciens consuls ou préteurs et leur mandat était d'un an, bien qu'il fût souvent prolongé. Deux proconsuls sont nommés dans le livre des Actes : Sergius Paulus ([Ac 13:7](#)) et Gallion ([Ac 18:12](#)), et il est par ailleurs fait allusion à leur autorité judiciaire ([Ac 19:38](#)). Voir Gouverneur, I

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



2 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 -

www.topchretien.com

+ **ond 21** ▾

Versets relatifs

Actes 13

⁷ Il faisait partie de l'entourage du gouverneur Sergius Paulus, un homme intelligent. Ce dernier fit appeler Barnabas et Saul et exprima le désir d'entendre la parole de Dieu.

Actes 18

¹² Pendant que Gallion était gouverneur de l'Achaïe, les Juifs se soulevèrent d'un commun accord contre Paul et le conduisirent devant le tribunal

Actes 19